



Wallonie

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Henri de MAERE D'AERTRYCKE rue de la Hocaille, 2 à 1390 Grez-Doiceau.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Jodoigne 158 à 1390 Grez-Doiceau et cadastré 03 B 56 R.

Le projet est de type : Transformation de 2 garages en gîtes, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

Dérogation: aucun gîte n'est accessible aux PMR - cfr. Normes du GRU, Art. 414. § 1er. Le présent chapitre s'applique aux actes et travaux soumis à permis d'urbanisme en vertu de l'article 84, § 1er (lire article D.IV.4 alinéa 1 du CoDT), et relatifs aux bâtiments, parties de bâtiments ou es-paces suivants :

4° les bâtiments et espaces destinés aux activités socio-culturelles, sportives, récréatives ou touristiques, ainsi que les plaines de jeux ;

12° les parkings d'au moins 10 emplacements et les immeubles destinés au parking ;

14° les trottoirs et espaces, publics ou privés, desservant les bâtiments et infrastructures visés au présent paragraphe, ainsi que le mobilier urbain qui y est implanté'.

L'enquête publique est ouverte le 21/04/2021 et clôturée le 05/05/2021.

Le dossier peut être consulté durant cette période d'enquête à l'adresse suivante : Commune de GREZ-DOICEAU, Service Urbanisme, Place Ernest Dubois 1 à 1390 GREZ-DOICEAU. **Cependant, vu les conditions sanitaires actuelles (Covid-19) et afin de préserver la santé de chacun, la consultation des dossiers physiques est suspendue et ce, pour en éviter au maximum les manipulations par plusieurs personnes conformément aux recommandations sanitaires. Il est donc possible de demander à consulter le dossier directement en ligne en prenant contact avec le service urbanisme par téléphone au 010/84.83.58 ou par e-mail : urbanisme@grez-doiceau.be.**

Néanmoins, si vous êtes dans l'impossibilité d'accéder à internet, et toujours dans le respect des recommandations sanitaires, un rendez-vous peut être pris auprès du Service Urbanisme (010/84.83.58) ou urbanisme@grez-doiceau.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer au Collège communal du 21/04/2021 et clôturée le 05/05/2021, en mentionnant la référence 7929/BH:

- SOIT par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de GREZ-DOICEAU, Place Ernest Dubois 1 à 1390 GREZ-DOICEAU ;
- SOIT par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@grez-doiceau.be

Le Directeur général

Le Bourgmestre

Y. STORMME

A. CLABOTS